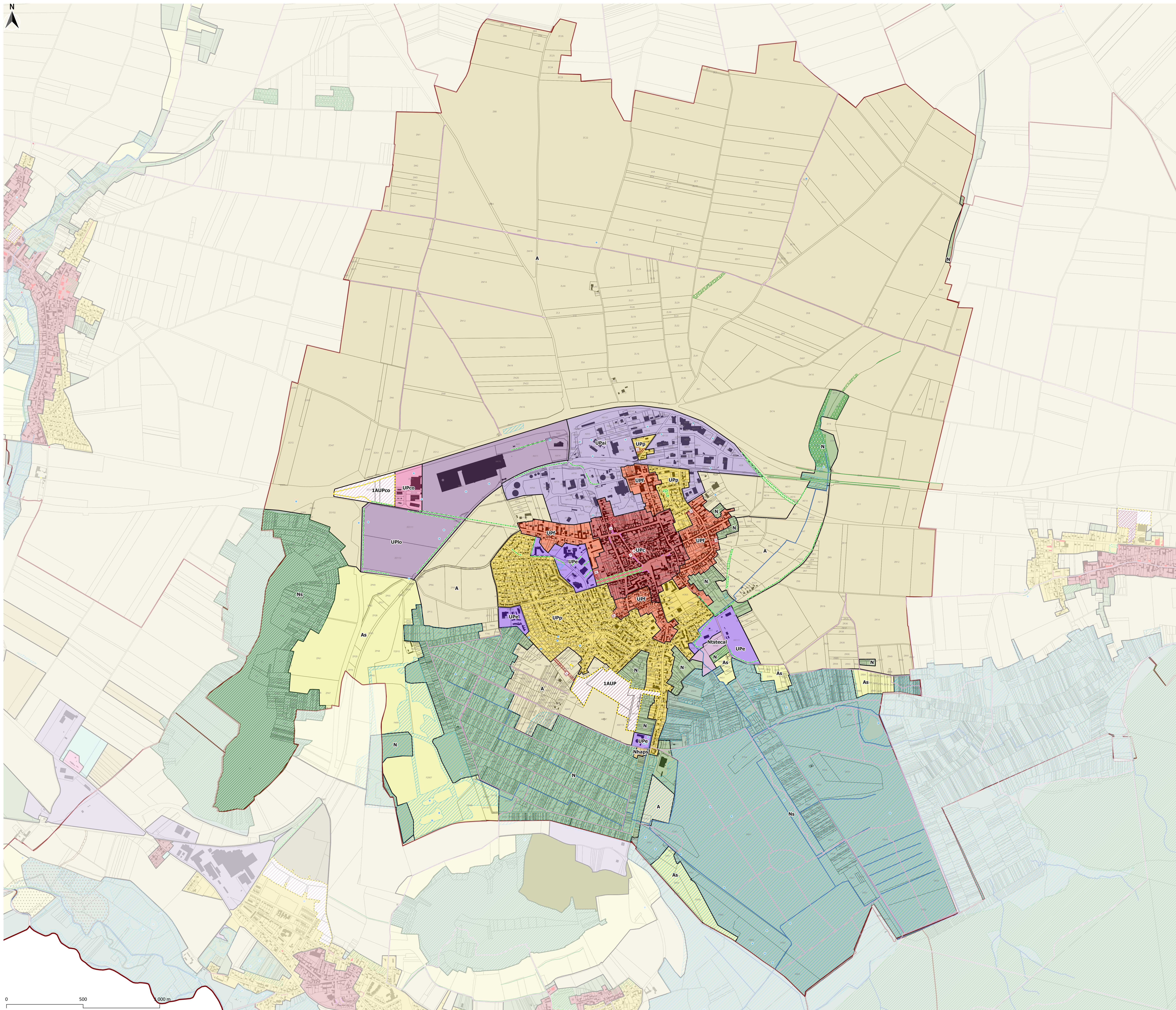




Communauté d'Agglomération
du Beauvaisis

Commune de BRESLES

5.1.1 REGLEMENT GRAPHIQUE
ECHELLE COMMUNE

Version d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil communautaire approuvant le PLUi-HM
en date du 11 décembre 2025

- ZONES ET SECTEURS**
- 1AUBa1

Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanale des zones industrielles n°1 et n°2, zone de l'Avelon, de la Vatine, du Tilloy...

1AUBa2

Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanale de la zone des Champs Dolents

1AUBa3

Secteur de la zone 1AUBa1

1AUBeu

Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements publics et/ou d'intérêt collectif, préférentiellement en lien avec l'école d'Unitasalle

1AUR

Zone à urbaniser à dominante résidentielle

1AUPa

Zone à urbaniser à dominante résidentielle qui permet une hauteur plus élevée

1AUPai

Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanale

1AUPai1

Secteur des zones à urbaniser à dominante industrielle et artisanale (Data Center)

1AUPco

Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités commerciales et artisanales

1AUPe

Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des équipements publics et/ou d'intérêt collectif

1AUR

Zone à urbaniser à dominante résidentielle

1AUR

Zone à urbaniser à dominante d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

1AU

Zone à urbaniser nécessitant une évolution du PLUi-HM pour l'ouverture à l'urbanisation

A

Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Ac

Secteur dédié à l'activité de stockage de déchets inertes

Ad

Secteur dédié à l'activité de stockage de déchets inertes

As

Secteur agricole intégré aux continuités écologiques

As

Secteur agricole privilégié pour du photovoltaïsme

N

Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des espaces naturels et des paysages

Nhaps

STECAL naturel dédié à l'habitat des personnes en voie de sédentarisation

Nj

STECAL naturel dédié aux jardins familiaux et partagés

Nl

Secteur naturel dédié aux activités de loisirs

Nstecal

STECAL naturel dédié aux activités de loisirs permettant de la constructibilité

Ns

Secteur naturel intégré aux continuités écologiques

Nt

Secteur naturel dédié aux activités touristiques

Nstecal

STECAL naturel dédié aux activités touristiques permettant de la constructibilité

UBc

Zone du centre-ville de Beauvais comprenant le secteur dense de l'hypercentre et le secteur lié au développement du secteur Saint-Quentin

UBf1

Zone de faubourgs de Beauvais correspondant à la frange bâtie qui borde les boulevards de ceinture du centre-ville

UBf2

Zone de faubourgs de Beauvais correspondant aux faubourgs Saint-André, Saint-Jacques et Saint-Jean, et aux quartiers anciens de Marisell, Voisinlieu, Saint-Just des Marais et Notre-Dame du Thil

UBg

Zone de constructions denses et discontinues correspondant aux grandes opérations d'habitat collectif

UBp1

Zone d'habitat pavillonnaire

UBp2

Zone d'habitat pavillonnaire diffus dans les années 60, ou plus récemment sous forme d'opérations d'ensemble

UBp3

Zone d'habitat pavillonnaire sur des grandes parcelles

UBp4

Zone d'habitat pavillonnaire correspondant au secteur situé au niveau de la rue Jean Jacques Fénot et à une partie du quartier des fleurs, secteurs soumis aux risques d'inondation

UBp5

Zone d'habitat pavillonnaire correspondant au secteur situé autour de la rue de Villers Saint Lucien sur le quartier Notre Dame du Thil, secteurs soumis aux risques d'inondation

UBp6

Zone correspondant au secteur de la rue du pont Laverdure, en reconversion, et dont certains terrains sont soumis à des restrictions d'usage

UBh

Zone du hameau de Plouy Saint Lucien

UBa1

Zone d'activités à dominante industrielle : zones industrielles n°1 et n°2, zone de l'Avelon, de la Vatine, du Tilloy

UBa2

Zone d'activités à dominante industrielle correspondant à une partie de la zone des Champs Dolents

UBa3

Zone d'activités à dominante industrielle correspondant à une partie de la zone du Haut Villé

UBco

Zone économique d'activités légères à dominante commerciale

UBlo

Zone économique à dominante logistique, sur une partie des zones du Haut Villé et de la zone NovaParc

UBnov

Zone espaces restant à construire de NovaParc

UBe

Zone correspondant aux grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

UBe1

Secteur d'équipement concernant le projet de reconversion du site de l'ancienne prison

UBeu

Secteur d'équipement dédié au site d'Unitasalle

UBae

Zone de l'aéroport

UBgdv

Zone dédiée à l'accueil et au grand passage des gens du voyage ainsi qu'à des terrains familiaux localisés

UPf

Zone de centres-villes/centres-bourgs des pôles intermédiaires et de proximité

UPi

Secteur au sein des centres-villes/centres-bourgs des pôles intermédiaires et de proximité permettant une hauteur non réglementée

UPf

Zone de faubourgs de certains centres-villes

UPp

Zone d'habitat composée majoritairement de maisons individuelles

UPh

Zone de hameaux

UPe

Zone des grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

UPai

Zone économique à dominante d'activités de production industrielle et artisanale

UPai1

Zone correspondant aux installations et constructions liées au centre de stockage des déchets

UPai2

Zone économique à dominante d'activités de production industrielle et artisanale dans lequel les activités agricoles sont également admises

UPlo

Zone économique à dominante logistique

UPco

Zone économique à dominante commerciale de grande surface

UPnov

Zone restant à construire de NovaParc

UPae

Zone de l'aéroport

URc

Zone de centres-bourgs des communes rurales

URp

Zone d'habitat composée majoritairement de maisons individuelles

URh

Zone de hameaux

URai

Zone économique à dominante d'activités de production industrielle et artisanale

URbe

Zone d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

Alignements d'arbres à conserver (L.151-19 du code de l'urbanisme)

Chemins à préserver (L.151-38 du code de l'urbanisme)

Haies à créer (L.151-23 du code de l'urbanisme)

Haies et/ou alignements végétalisés à protéger (L.151-23 du code de l'urbanisme)

Murs à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)

Linéaire commercial à protéger de type 1 (L.151-16 du code de l'urbanisme)

Linéaire commercial à protéger de type 2 (L.151-16 du code de l'urbanisme)

Linéaire commercial à protéger de type 3 (L.151-16 du code de l'urbanisme)

Cours d'eau

Arbres remarquables (L.151-19 du code de l'urbanisme)

Éléments de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)

Mares et aménagements hydrauliques à préserver (L.151-23 du code de l'urbanisme)

Bâti susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du code de l'urbanisme)

Secteurs à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R.151-34 2° du code de l'urbanisme)

Espaces boisés classés (L.113-1 du code de l'urbanisme)

Éléments de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)

Emplacements réservés (L.151-41 du code de l'urbanisme)

Espaces verts protégés - type 1 (L.151-23 du code de l'urbanisme)

Espaces verts protégés - type 2 (L.151-23 du code de l'urbanisme)

Secteurs concernés par un risque inondation (R.151-31 2° et R.151-34 1° du code de l'urbanisme)

Secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation

Zones humides (article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Zones humides prioritaires (article L.151-23 du code de l'urbanisme)

FOND DE CARTE

Limite communale

Limite de parcelle

Bâtiment cadastré

Nouveau bâtiment non cadastré